

Image not found or type unknown



Démission et congés payés

Par **maisa85**, le **25/06/2012** à **23:06**

Bonjour, je suis infirmière en CDI contractuel dans la fonction publique hospitalière depuis 2ans 1/2. Je suis actuellement en congé maternité jusqu'au 15 juillet, j'ai donné ma démission à mon employeur qui prendra effet à la fin de celui-ci. La DRH vient de m'appeler pour me dire qu'il fallait que je prenne mes congés annuels sinon ils seraient perdus car non payés malgré ma démission. Je ne peux pas les prendre à la fin de mon congé maternité car j'ai trouvé un nouveau poste plus intéressant et je viens de voir que je ne pouvais pas cumuler les congés payés et le nouveau poste. Ma question est : est-ce que mon employeur a le droit de refuser de me payer mes congés annuels ?